

à la **Commission Administrative  
Paritaire Nationale (CAPN)**

et aux **Commissions Administratives  
Paritaires Académiques (CAPA)**

DES INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Scrutin du 27 novembre au 4 décembre 2014**

## Pour garantir

- ▶ un service public d'Éducation juste et efficace ;
- ▶ une laïcité active au service de valeurs républicaines ;
- ▶ une représentation vigilante et engagée de tous les inspecteurs ;
- ▶ le respect de nos fonctions, de nos missions, de nos responsabilités.

## Pour défendre

- ▶ la légitime reconnaissance de toutes les inspectrices et tous les inspecteurs ;
- ▶ notre place au cœur du pilotage des politiques éducatives ;
- ▶ le respect de nos droits statutaires contre les dérives autoritaristes ;
- ▶ les principes de transparence et d'équité dans la gestion des carrières.

## Pour obtenir

- ▶ un corps unique d'inspection aux missions clairement identifiées, au sein d'un grand corps de l'encadrement pédagogique ;
- ▶ une amélioration significative de nos conditions de travail ;
- ▶ une revalorisation conséquente de nos salaires et indemnités ;
- ▶ les évolutions nécessaires du système éducatif pour répondre aux ambitions affichées dans la loi de Refondation.

# Agir ensemble avec le SI.EN-UNSA !

## Le SI.EN UNSA

- ▶ détient 9 sièges sur 10 dans les Commissions administratives paritaires académiques (CAPA) et 4 sièges sur 5 à la CAPN.
- ▶ Il a obtenu des avancées significatives, notamment :
  - la suppression de la clause de mobilité pour l'accès à la hors-classe ;
  - une nouvelle augmentation du nombre de promotions à la hors-classe offrant à chaque inspecteur des perspectives d'accès plus rapide aux « échelles lettres » ;
  - la gestion transparente des promotions ;
  - l'amélioration des débuts de carrière par le reclassement des inspecteurs stagiaires dès leur entrée en formation.

## Le SI.EN UNSA

- ▶ est le seul syndicat d'inspecteurs à siéger à la fois au Comité Technique Ministériel de l'Éducation Nationale et au Conseil Supérieur de l'Éducation.
- ▶ Il exige la reconnaissance de l'égalité de dignité de tous les inspecteurs avec, notamment, un régime indiciaire et indemnitaire identique, revalorisé pour chacun ;
- ▶ Il revendique un corps unique d'inspection aux missions diversifiées et identifiées, à un seul grade, au sein d'un grand corps de l'encadrement pédagogique.

## Le SI.EN UNSA

- ▶ Largement majoritaire pour tous les inspecteurs des premier et second degrés (enseignement général, technique et professionnel, information et orientation), il défend les situations individuelles comme l'intérêt collectif ;
- ▶ Reconnu de tous les partenaires, des collectivités territoriales, des associations, des organismes professionnels et des médias, il est solidaire, au sein de l'UNSA Éducation, de tous les personnels du système éducatif.

**votez**

pour les listes

**SI.EN**

et faites voter

**UNSA Éducation**